



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2218

Voeu présenté par les groupes les Socialistes, la gauche sociale et écologique et Lyon en Commun relatif à « Zone à faibles émissions - Eviter la fracture sociale : la Métropole et le SYTRAL doivent développer leur politique de gratuité et faciliter l'accès à des véhicules propres »

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2218 - VOEU PRESENTE PAR LES GROUPES LES SOCIALISTES, LA GAUCHE SOCIALE ET ECOLOGIQUE ET LYON EN COMMUN RELATIF A « ZONE A FAIBLES EMISSIONS - EVITER LA FRACTURE SOCIALE : LA METROPOLE ET LE SYTRAL DOIVENT DEVELOPPER LEUR POLITIQUE DE GRATUITE ET FACILITER L'ACCES A DES VEHICULES PROPRES » (SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELU-ES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 décembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Considérant qu'en application de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil municipal :

« Le Conseil municipal peut émettre des vœux sur tout objet d'intérêt local qui ne relève pas des compétences de la Ville de Lyon.

Il peut également émettre des motions dans le cadre des compétences de la Ville de Lyon.

Les vœux ou motions sont des expressions d'opinions.

Tout projet de vœu ou de motion doit être écrit, signé et déposé à la direction des assemblées cinq jours francs au moins avant la séance du conseil municipal en vue de laquelle il est transmis.

La recevabilité du projet de vœu ou de motion est appréciée par le maire ou son représentant en conférence des présidents. »

Considérant que les groupes les Socialistes, la gauche sociale et écologique et Lyon en Commun ont déposé à la Direction des assemblées et de la vie des élu-es le 9 décembre 2022, le projet de vœu ci-après annexé et relatif à « Zone à faibles émissions - Eviter la fracture sociale : la Métropole et le SYTRAL doivent développer leur politique de gratuité et faciliter l'accès à des véhicules propres ».

Vu le projet de vœu ci-après annexé ;

Ouï l'avis de la commission Hors Commission ;

DELIBERE

- 1- Le vœu présenté par les groupes les Socialistes, la gauche sociale et écologique et Lyon en Commun relatif à « Zone à faibles émissions - Eviter la fracture sociale : la Métropole et le SYTRAL doivent développer leur politique de gratuité et faciliter l'accès à des véhicules propres », est adopté.

- 2- M. le Maire est chargé de porter ce vœu à la connaissance des autorités compétentes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Vœu : « Zone à faibles émissions - Eviter la fracture sociale : la Métropole et le SYTRAL doivent développer leur politique de gratuité et faciliter l'accès à des véhicules propres »

De l'intérêt de la ZFE

En France, 40 000 personnes meurent chaque année prématurément en raison d'une qualité de l'air dégradée. C'est un réel enjeu de santé publique dont nous avons toutes et tous conscience. C'est un enjeu social également, car les ménages les plus précaires sont ceux qui sont le plus exposés aux polluants atmosphériques, par exemple du fait d'un immobilier plus accessible à proximité des grands axes routiers, en périphérie des centres urbains. Une pollution atmosphérique qui touche également les plus fragiles : personnes souffrant de maladies chroniques, enfants, femmes enceintes, etc.

En ce sens, la mise en place d'une Zone à faibles émissions (ZFE) est un dispositif efficace et pertinent pour améliorer la qualité de l'air, en réduisant progressivement la circulation des véhicules les plus polluants. Un dispositif pertinent, mais aussi essentiel, car nous devons mettre en place des politiques publiques ambitieuses pour répondre à ces enjeux environnementaux, sanitaires, mais également sociaux.

De l'impact social de la ZFE

Nous ne pouvons pas omettre que la mise en place de ce dispositif est source d'inégalités. La ZFE impacte de manière différente les ménages, s'ils vivent en cœur de Ville ou en périphérie.

En ce sens il est indispensable d'appréhender la mise en place de la ZFE par un prisme social, car les restrictions qu'elle entraîne impacteront fortement les ménages les plus modestes et risquent d'aggraver les inégalités de déplacements.

Les ménages les plus modestes subissent de plein fouet une intersection/un cumul des inégalités face à ces mesures. Habitants plus souvent en périphérie des grands centres urbains, ils dépendent plus que la moyenne de leur véhicule pour se déplacer. Dans le même temps, leurs faibles revenus les limitent dans l'acquisition d'un véhicule répondant aux nouvelles normes issues de la ZFE. Pour autant ils sont ceux qui vivent dans des zones où la qualité de l'air est davantage dégradée.

De l'impérieuse nécessité d'adjoindre une dimension sociale au dispositif ZFE

En l'état actuel, la mise en place de la ZFE ne peut être que vecteur d'un accroissement des inégalités et impactera fortement la liberté de déplacement d'un grand nombre de nos concitoyens. Tout comme l'accès à la santé, **la liberté de circulation est un droit fondamental.**

Si nous voulons la mettre en œuvre de manière apaisée et solidaire, il faut mobiliser des moyens forts pour permettre l'acquisition de nouveaux véhicules, promouvoir efficacement les déplacements en modes doux et faciliter l'accès aux transports en commun, notamment au travers d'une politique de gratuité étendue.

Le vœu que nous avons déposé, avec les trois groupes de la majorité, lors du Conseil municipal du 10 février 2022, est resté sans réponse de la part du SYTRAL mobilité et n'a pas même été considéré par l'exécutif métropolitain.

Aussi, les élu-es Lyon en Commun et Socialistes, la gauche sociale et écologique, de la Ville de Lyon renouvellent leur demande pour le développement des transports en commun, visant à encourager le report modal. Ils militent surtout pour l'extension de la gratuité ciblée pour favoriser leur utilisation par le plus grand nombre, le plus régulièrement et éviter la fracture sociale.

Les préoccupations sociales, et bien sûr environnementales, doivent guider nos choix. **Il ne peut y avoir de ZFE sans mesures sociales ! Notamment en facilitant le report modal, grâce à une gratuité étendue pour le plus grand nombre.**

Aussi, nous sollicitons à nouveau la Métropole de Lyon pour qu'elle étende l'accessibilité des TCL aux moins de 12 ans et de même qu'elle étudie et expérimente des gratuités ciblées le samedi pour permettre le report modal depuis la voiture.

Outre les effets bénéfiques pour la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de l'air, la gratuité présente plusieurs avantages :

- L'amélioration des conditions de vie des habitants en matière économique, de santé publique, avec des effets bénéfiques sur leur pouvoir d'achat et sur la réduction de l'impact sanitaire.
- La participation au changement de comportement en termes de mobilité, en attirant de nouveaux usagers et en fidélisant les futures générations.
- la contribution au soutien du commerce de proximité en centre-ville et en cœur de quartier.

Pour l'ensemble de ces raisons, il apparaît opportun et important que la Métropole de Lyon, qui ambitionne de généraliser autant que faire se peut l'usage des transports en commun par ses habitants, propose la gratuité de ce mode de déplacement.

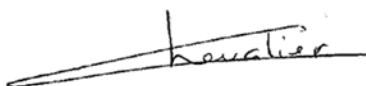
Dans l'attente d'une mise en place de la gratuité étendue, nos groupes portent des requêtes pouvant être mise en place rapidement, telle que la gratuité en cas d'épisodes de pollution ou pour les détenteurs d'un véhicule polluant mis au rebut pendant 2-3 ans.

Personne ne doit se retrouver dans l'impossibilité de se déplacer, car incapable d'investir dans un véhicule moins polluant.

Nos deux groupes seront des partenaires engagés et soucieux que la ZFE ne soit pas un élément de fracture ou d'exclusion.



David Souvestre



Alexandre Chevalier



Sandrine Runel